

# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de préparation 01-déc.-2009

Date de révision 24-déc.-2021

Numéro de révision 5

1. Identification

Nom du produit p-Anisidine

Cat No.: AC104830000; AC104830010; AC104830050; AC104832500

Synonymes 4-Methoxyaniline; 4-Methoxybenzeneamine; 4-Aminoanisole

**Utilisation recommandée** Produits chimiques de laboratoire.

**Utilisations contre-indiquées** Aliments, médicaments, pesticides ou produits biocides.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Company

Importateur / Distributeur Fabricant

Fisher Scientific Acros Organics Fisher Scientific Company
112 Colonnade Road, One Reagent Lane Ottawa, ON K2E 7L6, Fair Lawn, NJ 07410
Canada Fisher Scientific Company
One Reagent Lane Fair Lawn, NJ 07410
Fair Lawn, NJ 07410
Tel: (201) 796-7100

Tel: 1-800-234-7437

Numéro d'appel d'urgence For information US call: 001-800-ACROS-01 / Europe call: +32 14 57 52 11

Emergency Number **US**:001-201-796-7100 / **Europe**: +32 14 57 52 99 **CHEMTREC** Tel. No.**US**:001-800-424-9300 / **Europe**:001-703-527-3887

## 2. Identification des dangers

Classification

Classification WHMIS 2015 Classé comme dangereux en vertu du Règlement sur les produits dangereux (DORS /

2015-17)

Toxicité orale aiguë
Catégorie 2
Toxicité cutanée aiguë
Catégorie 1
Toxicité aiguë par inhalation
Cancérogénicité
Cancérogénicité
Catégorie 1B
Organe cible spécifique en cas de toxicité - (exposition
Catégorie 2

organe cible specifique en cas de toxicite - (exposition

répétée)

Organes cibles - Sang.

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation

Peut provoquer le cancer

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



## Conseils de prudence

#### Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection respiratoire

#### Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ médecin

Rincer la bouche

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

## **Entreposage**

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

#### Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

## **Other Hazards**

Très toxique pour les organismes aquatiques

Sensible à la lumière

# 3: Composition/informations sur les composants

Composant	No. CAS	% en poids
p-Anisidine	104-94-9	>98.5
2-Méthoxyaniline	90-04-0	0.1-0.7

## 4. Premiers soins

Conseils généraux Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant. Une consultation médicale

immédiate est requise.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins quinze minutes. Une consultation médicale immédiate est requise.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Une

consultation médicale immédiate est requise.

## p-Anisidine

Inhalation Déplacer à l'air frais. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Ne

pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié. Une consultation médicale immédiate est

requise.

**Ingestion** NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Symptômes et effets les plus

importants

Aucun raisonnablement prévisible.

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés La pulvérisation d'eau, le dioxyde de carbone (CO2), une poudre extinctrice, une mousse

anti-alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun renseignement disponible

**Point d'éclair** 122 °C / 251.6 °F

**Méthode -** Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation 450 °C / 842 °F

Limites d'explosivité

Supérieures Inférieure Sensibilité aux chocs Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

# Dangers spécifiques du produit

Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

#### Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes d'azote (NOx).

## Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.

## NFPA

Santé	Inflammabilité	Instabilité	Dangers physiques
4	1	0	N/A

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Éviter la formation de poussière. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport

aux, déversements/fuites. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires.

**Précautions environnementales**Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer dans les

ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empecher le produit de penetrer dans les drains. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne

peuvent pas être contenus.

Méthodes de confinement et de

nettoyage

Balayer et transférer à la pelle dans des contenants appropriés pour élimination. Éviter la

formation de poussière.

# 7. Manutention et stockage

#### Manutention

Porter de l'équipement de protection individuelle/du visage. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter la formation de poussière. Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Ne pas respirer (poussière, vapeurs, bruine, gaz). Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, demander immédiatement une assistance médicale.

Entreposage.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver sous atmosphère inerte. Matières incompatibles. Agents oxydants forts. Acides. Chlorures d'acide. Anhydrides acides. Chloroformiates.

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

## Directives relatives à l'exposition

Composant	Alberta	Colombie-Brita	Ontario	Québec	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
		nnique					
p-Anisidine	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 ppm	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>		IDLH: 50 mg/m <sup>3</sup>
	Skin	Skin	Skin	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	Skin		TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>
				Skin			_
2-Méthoxyaniline	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 ppm	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>		IDLH: 50 mg/m <sup>3</sup>
	Skin	Skin	Skin	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	Skin		TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>
				Skin			

#### Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
NIOSH IDLH: NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

### **Mesures techniques**

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont situées à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

## Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures ou des lunettes de protection adéquates

comme on le décrit dans la norme 29 CFR 1910.133 de l'OSHA relative à la protection

oculaire et faciale.

Protection des mains Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition

cutanée.

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	Commentaires à gants
Caoutchouc nitrile	Voir les recommandations du	-	Protection contre les
Néoprène	fabricant		éclaboussures seulement
Caoutchouc naturel			
PVC			

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

## **Protection respiratoire**

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés. Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire,

toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

Type de filtre recommandé: Filtre à particules conforme à la norme EN 143

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

## Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

# 9. Propriétés physiques et chimiques

**État physique**Solide
Aspect
Gris, Brun

 Odeur
 Aucun renseignement disponible

 Seuil de perception de l'odeur
 Aucun renseignement disponible

**bH** 8.8 53 g/L aq.sol

 Point/intervalle de fusion
 56 - 59 °C / 132.8 - 138.2 °F

 Point/intervalle d'ébullition
 240 - 243 °C / 464 - 469.4 °F

Point d'éclair 122 °C / 251.6 °F Taux d'évaporation Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz)

Aucun renseignement disponible

Limites d'inflammabilité ou d'explosion

SupérieuresAucune donnée disponibleInférieureAucune donnée disponiblePression de vapeur0.02 hPa @ 20 °CDensité de vapeurNon applicable

Densité de vapeurNon appDensité1.060SolubilitéSoluble

Coefficient de partage octanol: eauAucune donnée disponibleTempérature d'auto-inflammation450 °C / 842 °F

Température d'auto-inflammation 450 °C / 842
Température de décomposition > 300°C

Viscosité Non applicable
Formule moléculaire C7 H9 N O

Masse moléculaire 123.15

## 10. Stabilité et réactivité

**Danger de réaction**Aucun connu suivant les informations fournies.

**Stabilité** Sensible à la lumière. Sensible à l'air.

Conditions à éviter Produits incompatibles. Excès de chaleur. Éviter la formation de poussière. Exposition à

l'air. Exposition à la lumière.

Matières incompatibles Agents oxydants forts, Acides, Chlorures d'acide, Anhydrides acides, Chloroformiates

Produits de décomposition

dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Oxydes d'azote (NOx)

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Réactions dangereuses** Aucun dans des conditions normales de traitement.

p-Anisidine

# 11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit Renseignements sur les composants

Composant	DL50 orale	DL50 épidermique	LC50 Inhalation
p-Anisidine	LD50 = 1400 mg/kg (Rat)	LD50 = 3200 mg/kg (Rat)	Non inscrit(e)
2-Méthoxyaniline	LD50 = 1890 mg/kg (Rat)	LD50 > 2000 mg/kg ( Rat )	LC50 > 3800 mg/m³ (Rat) 4 h LC50 > 3.87 mg/L (Rat) 4 h

**Toxicologically Synergistic** 

Aucun renseignement disponible

**Products** 

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Irritation** Aucun renseignement disponible

Sensibilisation Aucun renseignement disponible

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

cancérogène.

Composant	No. CAS	CIRC	NTP	ACGIH	OSHA	Mexique
p-Anisidine	104-94-9	Non inscrit(e)				
2-Méthoxyaniline	90-04-0	Group 2A	Reasonably	A3	X	A3
· ·		1	Anticipated			

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'homme Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

NTP : (National Toxicity Program)

Connu - cancérogène connu

Raisonnablement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène

pour l'homme

ACGIH: (Conférence américaine des hygiénistes industriels

gouvernementaux)

NTP: (National Toxicity Program)

A1 - cancérogène connu pour l'être humain

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

A3 - cancérogène chez l'animal

ACGIH: (Conférence américaine des hygiénistes industriels

gouvernementaux)

Mexique - Limites d'exposition professionnelle - Cancérogènes Mexique - Limites d'exposition professionnelle - Cancérogènes

A1 - Confirmed Human Carcinogen

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

A3 - Confirmed Animal Carcinogen

A4 - Ne peut être classé comme un agent cancérogène pour les humains

A5 - Not Suspected as a Human Carcinogen

Effets mutagènes Aucun renseignement disponible

Effets sur la reproduction Aucun renseignement disponible.

Effets sur le développement Aucun renseignement disponible.

**Tératogénicité** Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique

Aucun connu

STOT - exposition répétée

Sang

Danger par aspiration

Aucun renseignement disponible

Symptômes / effets,

aigus et différés

Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les Aucu

Aucun renseignement disponible

p-Anisidine Date de révision 24-déc.-2021

## perturbateurs endocriniens

**Autres effets nocifs** 

Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

## 12. Données écologiques

## Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement.

Composant	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Daphnia magna
p-Anisidine	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)	EC50 = 14.5 mg/L 30 min	EC50: = 0.18 mg/L, 48h (Daphnia magna)
2-Méthoxyaniline	Non inscrit(e)	LC50: > 100 mg/L, 96h static (Brachydanio rerio)	EC50 = 1500 mg/L 24 h	Non inscrit(e)

Persistance et dégradabilité

Soluble dans l'eau Une persistance est peu probable d'après les informations fournies.

**Bioaccumulation** 

Aucun renseignement disponible.

Mobilité

. Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.

Composant	Log Poctanol/eau
p-Anisidine	0.95
2-Méthoxyaniline	1.18

## 13. Données sur l'élimination

## Méthodes d'élimination

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

# 14. Informations relatives au transport

DOT

No ONU UN2811

Nom officiel d'expédition Solide organique, toxique, n.s.a.

Nom technique p-Anisidine, o-Anisidine

Classe de danger 6.1 Groupe d'emballage III

TMD

No ONU UN2811

Nom officiel d'expédition Solide organique, toxique, n.s.a.

Classe de danger 6.1 Groupe d'emballage III

<u>IATA</u>

No ONU UN2811

Nom officiel d'expédition Solide organique, toxique, n.s.a.

Classe de danger 6.1 Groupe d'emballage III

IMDG/IMO

No ONU UN2811

Nom officiel d'expédition Solide organique, toxique, n.s.a.

Classe de danger 6.1 Groupe d'emballage III

# 15. Informations sur la règlementation

#### Inventaires internationaux

## p-Anisidine

Composant	No. CAS	DSL	NDSL	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	EINECS	ELINCS	NLP
p-Anisidine	104-94-9	X	ı	X	ACTIVE	203-254-2	-	ı
2-Méthoxyaniline	90-04-0	Х	-	X	ACTIVE	201-963-1	-	-

Composant	No. CAS	IECSC	KECL	ENCS	ISHL	TCSI	AICS	NZIoC	PICCS
p-Anisidine	104-94-9	X	KE-23212	X	X	X	X	X	Х
2-Méthoxyaniline	90-04-0	Х	KE-23211	X	X	X	Х	X	Х

#### Légende:

X - Inscrit '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

IECSC - Chinese Inventory of Existing Chemical Substances

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

#### Canada

FDS conforme aux dispositions de la norme canadienne - Partie 4, annexes 1 et 2 du Règlement sur les produits dangereux (RSD) et conforme aux exigences du Règlement sur les produits dangereux (alinéa 13 (1) a) de la Loi sur les produits dangereux (HPA)).

## Autres réglementations internationales

#### Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	1907/2006) article 59 - Liste
p-Anisidine	-	-	SVHC Candidate list - Carcinogenic (Article 57a)
2-Méthoxyaniline	-	Use restricted. See item 28. (see link for restriction details) Use restricted. See item 43. (see link for restriction details) Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	SVHC Candidate list - 201-963-1 - Carcinogenic, Article 57a

After the sunset date the use of this substance requires either an authorization or can only be used for exempted uses, e.g. use in scientific research and development which includes routine analytics or use as intermediate.

https://echa.europa.eu/authorisation-list

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

https://echa.europa.eu/candidate-list-table

# Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composant	No. CAS	OECD HPV	Des polluants organiques persistants	Potentiel de destruction de l'ozone	Restriction des substances dangereuses (RoHS)
p-Anisidine	104-94-9	Inscrit(e)	Non applicable	Non applicable	Non applicable
2-Méthoxyaniline	90-04-0	Inscrit(e)	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Composant No. CAS La directive Seveso Directive Seveso III Rotterdam Basel Convention

		III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	(2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité	Convention (PIC)	(Hazardous Waste)
p-Anisidine	104-94-9	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
2-Méthoxyaniline	90-04-0	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

## 16. Autres informations

Préparée par Affaires réglementaires

Email: EMSDS.RA@thermofisher.com

 Date de préparation
 01-déc.-2009

 Date de révision
 24-déc.-2021

 Date d'impression
 24-déc.-2021

Sommaire Ce document a été mis à jour pour se conformer aux exigences du SIMDUT 2015 pour

s'aligner sur le Système général harmonisé (SGH) pour la classification et l'étiquetage des

produits chimiques.

#### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche de données de sécurité